
Est également présent Monsieur Denis Meunier, directeur général et greffier- trésorier par intérim.

Madame la conseillère Jacynthe Potvin de même que messieurs les conseillers Sylvain Lafrenaye et Pierre Letendre sont absents.

1.0 Ouverture de la séance

Madame le maire constate le quorum et déclare la séance ouverte.

2.0 Lecture de l'avis de convocation

Madame le maire donne lecture de l'avis de convocation signifié à tous les membres du conseil tel que requis.

2023-06-174

3.0 Règlement 536-2023 concernant les permis et certificats - adoption

ATTENDU QUE la Municipalité a adopté le 6 juin dernier son projet de règlement 536-2023 modifiant le règlement 437-2006 concernant les permis et certificats;

ATTENDU QU'une assemblée publique de consultation a été tenue le 20 juin suite à l'avis public donnée à cet effet le 7 juin 2023;

ATTENDU QU'aucune personne n'a manifesté son opposition à l'adoption dudit règlement;

ATTENDU QUE conformément aux dispositions de l'article 148 du Code municipal du Québec, une copie du projet de règlement 536-2023 modifiant le règlement 437-2006 concernant les permis et certificats était disponible au plus tard 72 heures avant l'heure fixée pour le début de la séance et a, en conséquence été remise aux membres du conseil municipal;

ATTENDU QUE dès le début de la présente séance, des copies du présent règlement sont disponibles pour le public;

ATTENDU QU'avant l'adoption du règlement, le directeur général et greffier-trésorier a mentionné l'objet de celui-ci et qu'aucune modification n'a été apporté entre le projet déposé et le règlement soumis pour adoption;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Anolise Brault
appuyé par Francis Grégoire

ET résolu d'adopter le règlement 536-2023 modifiant le règlement 437-2006 concernant les permis et certificats et de transmettre ce dernier à la MRC des Maskoutains.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.ères

2023-06-175

4.0 Garantie bancaire – travaux rue Bernard

ATTENDU QU'en vertu de l'article 8.0 de l'entente relative à des contrats municipaux conclue avec Laro capital immobilier inc. le 21 novembre 2022, des lettres de garantie bancaire ont été remise à la Municipalité en remplacement des cautionnements demandés;

ATTENDU QU'une lettre de garantie au montant de 60 000 \$ est expirée depuis le 28 février dernier, alors qu'une seconde lettre au montant de 40 000 \$ arrive à terme le 1er janvier 2024;

ATTENDU QUE ces lettres sont demandées afin de garantir l'exécution des travaux et que ceux-ci sont maintenant terminés;

ATTENDU QUE l'article 9.0 de ladite entente prévoit la remise à la Municipalité d'une nouvelle lettre de garantie bancaire afin de garantir la qualité des travaux pour une période de 2 ans équivalent à 5% du coût des travaux;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Richard Hébert
appuyé par Anolise Brault

ET résolu que pour les motifs énoncés précédemment, le conseil municipal renonce à la lettre de crédit « standby » irrévocable portant le numéro SLC7068348M au montant de 40 000 \$ émise le 31 décembre 2021 et expirant le 1er janvier 2024.

ET il est également résolu que cette renonciation soit effective après la réception de la lettre garantie bancaire en faveur de la Municipalité pour un montant de 5% du coût des travaux valable pour une période de 2 ans afin de garantir la qualité des travaux.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.ères

2023-06-176

5.0 Journalier au travaux publics - nomination

ATTENDU QU'il est devenu nécessaire de procéder à l'embauche d'une ressource supplémentaire au service des travaux publics;

ATTENDU QUE à la suite de la publication d'une offre d'emploi, la direction générale et le responsable des travaux publics ont rencontré un candidat et recommande son embauche;

ATTENDU QUE le Conseil municipal a pris connaissance du contrat d'embauche de monsieur Béland-Lussier et s'en déclare satisfait;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Richard Hébert
appuyé par Francis Grégoire

ET résolu de procéder à la nomination de monsieur Jeffrey Béland-Lussier au poste de journalier en probation et d'autoriser le maire, madame Annick Corbeil et la direction générale à signer le contrat d'embauche avec monsieur Béland-Lussier.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.ères

9.0 Période de questions

Conformément aux dispositions du *Code municipal du Québec* une période de questions est offerte à l'assistance. Aucune participation citoyenne.

2023-06-177

11.0 CLÔTURE DE LA SÉANCE

ATTENDU QUE les sujets de l'ordre du jour sont épuisés;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Francis Grégoire
appuyé par Anolise Brault

ET résolu de lever la séance à 19h33

Adoptée à l'unanimité des conseillers.ères

Denis Meunier,
Directeur général et
greffier-trésorier par intérim

Annick Corbeil,
Maire